



## Fiche action n°3

### ORGANISER LES TAILLES ENTRE LE 15 AOÛT ET LE 15 MARS

#### Pourquoi ?

Cette période, limitée dans le temps, permet de préserver le cycle de reproduction des oiseaux. Nous avons constaté une diminution de leur population en ville, liée à l'activité humaine. Une opération de taille au printemps peut compromettre une nichée. L'Office français de la Biodiversité recommande d'interrompre la taille des arbres entre le 15 mars et le 15 août. La ville d'Orvault suit ces préconisations, sauf en cas de coupes de sécurité ou de situations particulières.

Afin de répondre aux demandes d'élagage des Orvaltais sur la voie publique et d'assurer la gestion du patrimoine arboré, le service du patrimoine végétal recense et planifie les interventions tout au long de l'année. Un planning d'intervention, intégrant l'ensemble de ces éléments, est élaboré en septembre pour permettre la réalisation des travaux d'octobre à mars.

#### Objectifs :

- Enregistrement de toutes les demandes d'élagages et planification des interventions
- Suivi du patrimoine arboré de la Ville et de la métropole. Gestion pluriannuelle des interventions

#### Acteurs et actrices :

- Le service Patrimoine Végétal
- Le service Communication de la Ville
- Validation du planning par les élus

*Cette fiche action se réfère aux **engagements n° 1 et 7 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.***